

N° 24T269

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

Objet : Raccordement d'un tabouret existant au réseau EU Rue V HUGO

Lieu de la demande : Rue Victor Hugo – Rue de l'Eglise – Place C. Desmoulins

Du 30 septembre 2024 au 04 octobre 2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire, **GUINTOLI SAS – 710 route de la Calade – 13615 VENELLES** pour le compte de la **Métropole Aix-Marseille - Provence**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **02 OCT. 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Eric Le Dissès

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 30 SEPTEMBRE 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Rues Victor Hugo, de l'Eglise / Place C. Desmoulins
13700 Marignane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE

GUINTOLI SAS

Adresse

710 route de la Calade 13615 VENELLES

Tél./FAX 07..85.03.03.75.

Mail ambarki@guintoli.fr

POUR LE COMPTE DE

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - DAEP

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

5 JOURS A COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

raccordement EU

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

HORAIRES DE CHANTIER

LONGUEUR TRANCHE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

20 KM/H

PROTECTION DES PIETONS : barrières héras

DANGER

PASSAGE PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

PASSAGE VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

STATIONNEMENT ROULOTTE BASE DE VIE - rue de l'Eglise

CONES DE SIGNALISATION

STATIONNEMENT VEHICULES CHANTIER - Place C. Desmoulins
(PLAN CI-JOINT DE L'ENTREPRISE)

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
Non soumis à accord

AVIS/OBSERVATION Direction Centre Ancien/BNRQAD

Avis favorable



Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

N° 14023*01

Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **GUINTOLI SAS** Prénom :

Dénomination : Représenté par : **M'barki Achraf**

Adresse Numéro : **710** Extension : Nom de la voie : **ROUTE DE LA CALADE**

Code postal : **1 3 6 1 5** Localité : **VENELLES** Pays :

Téléphone : **0 7 8 5 0 3 0 3 7 5** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **Ambarki @ quintoli.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue Victor Hugo et Rue Église**

zone de stock: Place Camille Desmoulins

Code postal : **1 3 7 0 0** Localité : **MARIGNANE**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres **Branchement d'un tabouret existant aux réseaux EU**

Date prévue de début d'application : **3 0 0 9 2 0 2 4** Durée d'application (en jours calendaires) : **5**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant



type héras)



Émetteur :



Agence Aix-Marseille
710 route de la Calade
13090 Aix-en-Provence
Tel : 04.42.28.29.20
Fax : 04.42.28.29.21

PALM14

Indice	Date	Modifications		Création	Vérification		Validation	
		Entreprise	Numéro		ADY	AMI	AMI	AMI
A	22/04/24	Première édition						
Chantier	Spécificité	Entreprise	Numéro	Nature	Indice	Echelle		
MARGINANE	EXE	GUINTOLI	-	PIC S02	A	1/1000		

Ville de Maignane
Requalification des espaces publics du centre ancien
S02 : Rue Victor Hugo et Rue des Grands Puits

PLAN D'EXECUTION
Plan d'Installation de Chantier



